

Université du Québec à Montréal

États financiers au 30 avril 2019

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Produits et charges	5
Évolution des soldes de fonds	6
Flux de trésorerie	7
Bilan	8 - 9
Notes complémentaires	10 - 26



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton s.e.n.c.r.l.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

T 514 878-2691

Aux membres du conseil d'administration de
Université du Québec à Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Université du Québec à Montréal (ci-après « l'Université »), qui comprennent le bilan au 30 avril 2019 et les états des produits et charges, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Université au 30 avril 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations – référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés en fonction des besoins en matière d'information financière exprimés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à la sous-section 1.1 du *Cahier des définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités 2018-2019*. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Université ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Université à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 24 septembre 2019

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A111208

Université du Québec à Montréal

Produits et charges

pour l'exercice terminé le 30 avril 2019

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Produits								
Droits de scolarité	76 853 813	74 998 842					76 853 813	74 998 842
Subventions								
Gouvernement du Québec								
Université du Québec	311 351 200	301 944 077					311 351 200	301 944 077
Ministères et organismes affiliés	3 500		19 540 861	18 668 853	31 461 351	29 050 119	51 005 712	47 718 972
Autres	567 490	345 028					567 490	345 028
Gouvernement du Canada	4 952 416	4 609 091	28 607 357	27 165 638	1 036 951	1 526 087	34 596 724	33 300 816
Autres					444 667	322 942	444 667	322 942
Entreprises auxiliaires	15 738 546	16 036 177					15 738 546	16 036 177
Autres produits	37 687 456	37 053 414	19 308 909	15 805 675	62 845		57 059 210	52 859 089
Recouvrement des coûts indirects	2 825 444	2 861 555					-	-
Produits de placements	121 953	210 755			2 152 096	2 035 648	2 274 049	2 246 403
	<u>450 101 818</u>	<u>438 058 939</u>	<u>67 457 127</u>	<u>61 640 166</u>	<u>35 157 910</u>	<u>32 934 796</u>	<u>549 891 411</u>	<u>529 772 346</u>
Charges								
Enseignement	286 094 285	274 930 762	1 297 500	985 000			287 391 785	275 915 762
Services à la collectivité	4 338 715	4 542 595	3 957 018	3 923 848			8 295 733	8 466 443
Recherche	8 510 135	8 928 054	56 991 669	53 016 785			65 501 804	61 944 839
Bibliothèque	14 673 724	14 130 832					14 673 724	14 130 832
Audiovisuel	6 277 617	5 564 713					6 277 617	5 564 713
Informatique	13 060 286	10 226 277					13 060 286	10 226 277
Administration	42 059 454	45 138 513	10 000				42 069 454	45 138 513
Terrains et bâtiments	37 737 897	36 384 803					37 737 897	36 384 803
Services aux étudiants	10 794 520	10 952 102	51 732	33 181			10 846 252	10 985 283
Entreprises auxiliaires	8 895 633	7 850 694					8 895 633	7 850 694
Animalerie	858 981	835 855					858 981	835 855
Transfert de coûts indirects			2 825 444	2 861 555			-	-
Ajustement relatif aux avantages sociaux futurs	2 334 000	493 000					2 334 000	493 000
Frais d'intérêts et autres frais financiers (note 15)	841 343	543 857			9 303 861	9 375 952	10 145 204	9 919 809
Amortissement des immobilisations corporelles					31 960 250	30 510 358	31 960 250	30 510 358
Amortissement des actifs incorporels					2 238 279	1 827 865	2 238 279	1 827 865
Dépenses sous le seuil de capitalisation					9 835 976	6 432 801	9 835 976	6 432 801
	<u>436 476 590</u>	<u>420 522 057</u>	<u>65 133 363</u>	<u>60 820 369</u>	<u>53 338 366</u>	<u>48 146 976</u>	<u>552 122 875</u>	<u>526 627 847</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>13 625 228</u>	<u>17 536 882</u>	<u>2 323 764</u>	<u>819 797</u>	<u>(18 180 456)</u>	<u>(15 212 180)</u>	<u>(2 231 464)</u>	<u>3 144 499</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Université du Québec à Montréal

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 30 avril 2019

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Soldes de fonds (négatifs) au début	(207 570 224)	(201 724 467)	3 876 906	4 523 676	151 952 625	147 954 599	(51 740 693)	(49 246 192)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	13 625 228	17 536 882	2 323 764	819 797	(18 180 456)	(15 212 180)	(2 231 464)	3 144 499
Réévaluations et autres éléments afférents au régime de retraite et aux avantages complémentaires de retraite	(379 000)	(5 639 000)					(379 000)	(5 639 000)
Apports reçus sous forme d'actifs non amortissables					924 342		924 342	
Virements interfonds (note 14)	(15 727 112)	(17 743 639)	(2 139 389)	(1 466 567)	17 866 501	19 210 206		
Soldes de fonds (négatifs) à la fin	<u>(210 051 108)</u>	<u>(207 570 224)</u>	<u>4 061 281</u>	<u>3 876 906</u>	<u>152 563 012</u>	<u>151 952 625</u>	<u>(53 426 815)</u>	<u>(51 740 693)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Université du Québec à Montréal

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 30 avril 2019

	2019	2018
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(2 231 464)	3 144 499
Éléments hors caisse		
Produits de placements réinvestis	(2 152 096)	(2 035 648)
Amortissement des frais d'émission des obligations	124 162	124 162
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	(19 031 439)	(18 581 568)
Amortissement des immobilisations corporelles	31 960 250	30 510 358
Amortissement des actifs incorporels	2 238 279	1 827 865
Ajustement relatif aux avantages sociaux futurs	2 334 000	493 000
	<u>13 241 692</u>	<u>15 482 668</u>
Variation nette des éléments du fonds de roulement		
Débiteurs et autres sommes à recevoir	(6 126 903)	5 775 413
Stocks	(17 533)	33 759
Frais payés d'avance	(261 638)	(296 540)
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement	20 809 926	5 382 162
Produits reportés	4 041 193	417 661
Apports reportés	7 736 238	1 643 343
Autres éléments du fonctionnement à long terme (a)	46 072	(399 180)
	<u>26 227 355</u>	<u>12 556 618</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>39 469 047</u>	<u>28 039 286</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(50 073 442)	(26 906 697)
Acquisition d'actifs incorporels	(3 049 899)	(3 852 782)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(53 123 341)</u>	<u>(30 759 479)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts bancaires	(1 000 100)	(14 000 000)
Remboursement de dette à long terme	(2 311 210)	(2 249 621)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels	16 991 431	17 418 296
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>13 680 121</u>	<u>1 168 675</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	25 827	(1 551 518)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>(447 427)</u>	<u>1 104 091</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>(421 600)</u>	<u>(447 427)</u>

(a) Les autres éléments du fonctionnement à long terme comprennent les débiteurs et autres sommes à recevoir à long terme et les autres actifs à long terme.

Université du Québec à Montréal

Bilan

au 30 avril 2019

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF								
Court terme								
Débiteurs et autres sommes à recevoir (note 3)	47 861 215	46 221 275	5 536 618	3 739 026	11 330 690	8 641 319	64 728 523	58 601 620
Stocks	379 863	362 330					379 863	362 330
Frais payés d'avance	3 415 754	3 356 440	530 938	398 734	1 605 896	1 535 776	5 552 588	5 290 950
Avances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement			42 722 399	36 526 941	29 503 741	54 138 463		—
	51 656 832	49 940 045	48 789 955	40 664 701	42 440 327	64 315 558	70 660 974	64 254 900
Long terme								
Débiteurs et autres sommes à recevoir (note 3)	10 698 194	10 789 672					10 698 194	10 789 672
Placements (note 4)					39 773 128	37 621 032	39 773 128	37 621 032
Immobilisations corporelles (note 5)					566 487 073	547 449 539	566 487 073	547 449 539
Actifs incorporels (note 6)					7 018 500	6 206 880	7 018 500	6 206 880
Autres	505 588	459 492				690	505 588	460 182
	62 860 614	61 189 209	48 789 955	40 664 701	655 719 028	655 593 699	695 143 457	666 782 205

Université du Québec à Montréal

Bilan

au 30 avril 2019

	Fonds de fonctionnement		Fonds avec restrictions		Fonds des immobilisations		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PASSIF								
Court terme								
Découvert bancaire	421 600	447 427					421 600	447 427
Emprunts bancaires et autres emprunts à court terme (note 7)	22 999 900	24 000 000					22 999 900	24 000 000
Créditeurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	73 803 727	56 940 440	4 058 424	3 853 783	13 744 427	10 002 429	91 606 578	70 796 652
Produits reportés (note 9)	6 362 355	2 321 162					6 362 355	2 321 162
Apports reportés du fonds avec restrictions (note 10)			40 670 250	32 934 012			40 670 250	32 934 012
Dus interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	72 226 140	90 665 404						-
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an (note 11)					2 275 720	2 311 219	2 275 720	2 311 219
	175 813 722	174 374 433	44 728 674	36 787 795	16 020 147	12 313 648	164 336 403	132 810 472
Long terme								
Dette à long terme (note 11)					152 800 678	154 952 227	152 800 678	154 952 227
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels (note 12)					334 335 191	336 375 199	334 335 191	336 375 199
Passif au titre des prestations constituées (note 13)	97 098 000	94 385 000					97 098 000	94 385 000
	272 911 722	268 759 433	44 728 674	36 787 795	503 156 016	503 641 074	748 570 272	718 522 898
SOLDES DE FONDS (NÉGATIFS)								
Non grevé d'affectations	(238 192 373)	(242 679 857)					(238 192 373)	(242 679 857)
Grevés d'affectations d'origine interne (note 14)	28 141 265	35 109 633	4 061 281	3 876 906	46 913 230	53 572 540	79 115 776	92 559 079
Investi en immobilisations corporelles et en actifs incorporels					105 649 782	98 380 085	105 649 782	98 380 085
	(210 051 108)	(207 570 224)	4 061 281	3 876 906	152 563 012	151 952 625	(53 426 815)	(51 740 693)
	62 860 614	61 189 209	48 789 955	40 664 701	655 719 028	655 593 699	695 143 457	666 782 205

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2019

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'UNIVERSITÉ

L'Université a été constituée en vertu de la Loi sur l'Université du Québec (RLRQ, chapitre U-1). La mission de l'Université consiste à former des étudiants, à contribuer à l'avancement des connaissances par des activités de recherche et à rendre des services à la collectivité. En vertu de l'article 985.23 de la Loi sur les impôts du Québec (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149 (1) f) de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (L.R.C. (1985), chapitre 1 (5^e suppl.)), l'Université n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'Université sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. L'Université a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif pour répondre aux besoins en matière d'information financière exprimés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) à la sous-section 1.1 du *Cahier des définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités*.

L'Université, comme tous les établissements du réseau de l'Université du Québec, répond à la définition d'un organisme sans but lucratif du secteur public et, en conséquence, devrait appliquer les Normes comptables canadiennes pour le secteur public conformément aux recommandations du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Les autres universités québécoises, hors du réseau de l'Université du Québec, répondent plutôt à la définition d'un organisme sans but lucratif du secteur privé et, en conséquence, doivent appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS) ou les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Dans un souci d'uniformité, il a été convenu entre le MEES et les universités que toutes les universités québécoises préparent leurs états financiers en appliquant un référentiel comptable unique, soit les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Université doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Université pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilité par fonds

Le fonds de fonctionnement présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux opérations courantes et à certaines opérations désignées spécifiquement, qu'elles soient ou non assujetties à des restrictions internes.

Le fonds avec restrictions présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux opérations désignées spécifiquement et assujetties à des restrictions déterminées par l'apporteur. Le fonds est composé principalement de sommes consacrées à des activités de recherche.

Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations et à leur financement.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Université sont évalués à leur juste valeur qui est, dans le cas des actifs et des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés à l'état des produits et charges au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, tous les actifs et passifs financiers de l'Université sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et passifs financiers évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de l'instrument financier correspondant. L'amortissement des coûts de transaction relatifs à la dette à long terme est constaté à l'état des produits et charges à titre de frais d'intérêts et autres frais financiers.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Université détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Université détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, la valeur comptable de l'actif est réduite et cette réduction est alors comptabilisée à l'état des produits et charges à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice durant lequel la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Les immobilisations corporelles et actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Lorsque l'Université reçoit des apports sous forme d'immobilisations, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissements

Les immobilisations corporelles et actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Immobilisations corporelles	
Améliorations de terrains	20 ans
Bâtiments	
Bâtiments ayant une structure en bois	40 ans
Bâtiments excluant ceux ayant une structure en bois	50 ans
Améliorations majeures aux bâtiments	
Mécanique du bâtiment	25 ans
Réaménagement intérieur	30 ans
Structure et architecture	40 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	
Équipement de communication et multimédia	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Équipement spécialisé pour l'enseignement et la recherche	10 et 20 ans
Réseau de télécommunications	10 ans
Autre équipement	5 et 15 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Matériel roulant	5 ans
Actifs incorporels amortissables	
Développement informatique et logiciels mis au point par l'Université (a)	5 ans
Logiciels	3 ans
Droit d'utilisation du réseau de télécommunications (b)	17 ans

(a) Le développement informatique en cours n'est pas amorti. L'amortissement de cet actif incorporel débutera lors de sa mise en service.

(b) Le droit d'utilisation du réseau de télécommunications à large bande passante géré par le Réseau d'information scientifique du Québec (RISQ) inc. est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du contrat d'utilisation, soit jusqu'en 2020.

Les œuvres d'art ne sont pas amorties, puisqu'elles ont une durée de vie si longue que celle-ci est pratiquement illimitée.

Réduction de valeur

Lorsque l'Université constate qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel amortissable n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des produits et charges. Une réduction de valeur ne fait pas l'objet de reprise par la suite.

Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Avantages sociaux futurs

Régimes à prestations définies

L'Université offre à ses employés admissibles un programme supplémentaire de retraite pour les cadres supérieurs de l'Université du Québec (« le PSR »), un régime d'assurance collective offert au personnel et aux retraités (« le Régime collectif ») et un régime de prestations de départ pour retraite anticipée (« le Régime de prestations de départ »), tous des régimes à prestations définies. L'Université comptabilise ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux à prestations définies et, à cette fin, l'Université a adopté les conventions suivantes.

L'Université comptabilise ses obligations en vertu de chaque régime d'avantages sociaux à prestations définies à mesure que les employés fournissent les services nécessaires pour avoir droit aux avantages de retraite. Plus particulièrement, le passif au titre des prestations définies de chaque régime est constitué de l'obligation découlant du régime à prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs de ce même régime. Si la juste valeur des actifs excède l'obligation au titre des prestations définies, l'actif au titre des prestations définies doit être ajusté, s'il y a lieu, afin de considérer toute provision pour moins-value. Pour chacun des régimes à prestations définies, l'Université détermine l'obligation au titre des prestations définies en s'appuyant sur la plus récente évaluation actuarielle établie aux fins de la capitalisation, laquelle est extrapolée jusqu'à la date de fin d'exercice de l'Université.

Le coût de tous ces régimes à prestations définies, comptabilisé dans les produits et charges, comprend :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice;
- le coût financier, soit l'intérêt net sur le passif ou l'actif au titre des prestations définies.

Les réévaluations et autres éléments, comptabilisés à l'état de l'évolution des soldes de fonds, correspondent aux éléments suivants :

- la différence entre le rendement réel des actifs des régimes et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies;
- les gains et pertes actuariels;
- l'incidence de la provision pour moins-value, s'il y a lieu, dans le cas d'un actif net au titre des prestations définies;
- le coût des services passés, immédiatement à la date des modifications des régimes;
- les gains et pertes auxquels donnent lieu les règlements et compressions.

Les réévaluations et autres éléments ne sont pas reclassés dans l'état des produits et charges au cours d'un exercice ultérieur.

Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Régime interentreprises à prestations définies

L'Université participe au Régime de retraite de l'Université du Québec (« le RRUQ »), un régime interentreprises à prestations définies garantissant le paiement de prestations de retraite au personnel de l'ensemble du réseau de l'Université du Québec. La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée à ce régime de retraite, puisque l'Université ne dispose pas suffisamment d'informations pour y appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies. En conséquence, les cotisations à ce régime sont comptabilisées en charges au moment où elles sont exigibles.

Régimes à cotisations définies

L'Université offre également un régime facultatif à cotisations définies aux chargés de cours, le Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (« le RRCCUQ »), ainsi qu'un régime facultatif à cotisations définies aux employés membres de l'Alliance internationale des employés de scène, de théâtre et de cinéma, aux techniciens de l'image, aux artistes et aux métiers connexes des États-Unis, ses territoires et du Canada, section locale 56 (« l'IATSE »). Les cotisations à ces régimes sont comptabilisées en charges au moment où elles sont exigibles.

Constatation des produits

L'Université applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Lorsqu'un projet comptabilisé au fonds avec restrictions est complété et qu'une portion des apports qui y étaient affectés n'a pas été utilisée et devient libre d'affectation d'origine externe, celle-ci est virée aux produits puis présentée aux soldes de fonds grevés d'affectations d'origine interne. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds de fonctionnement lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports reçus sous forme d'immobilisations amortissables, les apports affectés à l'acquisition de telles immobilisations de même que les apports affectés au remboursement de dettes ayant été contractées pour l'acquisition de telles immobilisations sont reportés et constatés à titre de produits du fonds d'immobilisations au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels qui ne sont pas amortis, les apports affectés à l'acquisition de telles immobilisations de même que les apports affectés au remboursement de dettes ayant été contractées pour l'acquisition de telles immobilisations sont présentés comme des augmentations directes des soldes de fonds appropriés.

Les produits d'intérêts affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits d'intérêts non affectés sont comptabilisés dans le fonds de fonctionnement lorsqu'ils sont gagnés. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits d'intérêts sont comptabilisés à l'état des produits et charges au poste Produits de placements, peu importe le classement de l'actif financier afférent.

Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les principales sources de produits de l'Université, autres que les apports, sont les droits de scolarité, les produits tirés des entreprises auxiliaires et les autres produits, composés principalement de frais institutionnels obligatoires, de frais afférents et de produits autres que ceux tirés des entreprises auxiliaires. Les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les produits reportés représentent les encaissements pour lesquels les produits ne sont pas gagnés.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'Université peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'Université aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Université est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition ou qui sont très liquides et peuvent être convertis en tout temps, sans pénalité, en un montant connu de trésorerie.

Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2019

3 - DÉBITEURS ET AUTRES SOMMES À RECEVOIR

À court terme

				2019	2018
	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobili- sations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Droits de scolarité à recevoir (a)	5 552 890			5 552 890	5 505 478
Sommes à recevoir de l'Université du Québec – siège social			9 492 517	9 492 517	6 824 860
Sommes à recevoir de la Fondation de l'Université du Québec à Montréal	175 288	1 402 419		1 577 707	1 477 659
Subventions à recevoir					
MEES et organismes affiliés (b)	35 553 816	576 040	1 815 460	37 945 316	37 461 070
Gouvernement du Canada		959 665		959 665	414 422
Autres		594 390		594 390	268 612
Autres	6 579 221	2 004 104	22 713	8 606 038	6 649 519
	<u>47 861 215</u>	<u>5 536 618</u>	<u>11 330 690</u>	<u>64 728 523</u>	<u>58 601 620</u>

À long terme

			2019	2018
	Fonds de fonctionnement		Total	Total
	\$		\$	\$
Subvention à recevoir du MEES				
Découlant d'un décret lié à l'application initiale des PCGR		7 726 406	7 726 406	7 726 406
Effets à recevoir				
Université du Québec (c)		2 971 788	2 971 788	3 063 266
		<u>10 698 194</u>	<u>10 698 194</u>	<u>10 789 672</u>

(a) Au 30 avril 2019, la valeur brute des droits de scolarité à recevoir totalise 6 652 890 \$ (6 605 478 \$ au 30 avril 2018). Ces droits de scolarité à recevoir sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour créances douteuses de 1 100 000 \$ (1 100 000 \$ au 30 avril 2018).

Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2019

3 - DÉBITEURS ET AUTRES SOMMES À RECEVOIR (suite)

(b) Au fonds de fonctionnement, le solde des subventions à recevoir du MEES au 30 avril 2019 comprend notamment :

- i) une subvention conditionnelle au respect de l'atteinte de l'équilibre financier de 32 395 300 \$ (24 593 600 \$ au 30 avril 2018). Après la fin de l'exercice, cette somme a été encaissée;
- ii) une subvention spéciale liée au financement des coûts de rémunération de 1 161 066 \$ (2 358 251 \$ au 30 avril 2018).

(c) Les effets à recevoir de l'Université du Québec comprennent notamment :

- i) la quote-part dans l'actif du régime supplémentaire de retraite pour les cadres supérieurs de l'Université du Québec (PSR), sans intérêt ni modalité d'encaissement, de 2 970 864 \$ (2 889 741 \$ au 30 avril 2018);
- ii) la quote-part des ristournes en assurance vie et collective de l'Université du Québec, sans intérêt ni modalités d'encaissement, de 924 \$ (34 091 \$ au 30 avril 2018).

4 - PLACEMENTS

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Obligations résiduelles de la province de Québec, au taux effectif annuel de 5,641 % (5,641 % au 30 avril 2018), échéant en décembre 2036	<u>39 773 128</u>	<u>37 621 032</u>

La valeur nominale des obligations résiduelles, échéant en décembre 2036, est de 105 782 000 \$. La direction devra réinvestir cette somme jusqu'en 2044 dans le but d'encaisser un montant total de 150 000 000 \$ et de l'utiliser pour rembourser les débentures non garanties totalisant 150 000 000 \$ (voir la note 11), échéant en 2044.

Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2019

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019			2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	34 671 959		34 671 959	31 432 617
Améliorations de terrains	218 555	206 631	11 924	22 851
Bâtiments	592 898 380	272 176 149	320 722 231	330 864 732
Améliorations majeures aux bâtiments	204 790 222	63 871 876	140 918 346	127 169 189
Améliorations locatives	1 666 981	962 279	704 702	808 335
Construction en cours	12 224 644		12 224 644	5 846 825
Matériel et équipement				
Équipement de communication et multimédia	10 781 277	6 388 233	4 393 044	4 104 018
Équipement informatique	15 977 756	8 842 443	7 135 313	5 463 703
Équipement spécialisé pour l'enseignement et la recherche	39 341 856	24 069 933	15 271 923	15 811 115
Réseau de télécommunications	15 281 423	6 004 711	9 276 712	4 771 450
Autre équipement	14 104 873	10 050 774	4 054 099	4 560 709
Documents de bibliothèque	20 800 072	10 081 704	10 718 368	10 362 621
Matériel roulant	434 922	226 762	208 160	153 755
Œuvres d'art	5 602 757		5 602 757	5 454 912
	<u>968 795 677</u>	<u>402 881 495</u>	<u>565 914 182</u>	<u>546 826 832</u>
Immobilisations corporelles louées				
Matériel et équipement				
Autre équipement	747 249	174 358	572 891	622 707
	<u>969 542 926</u>	<u>403 055 853</u>	<u>566 487 073</u>	<u>547 449 539</u>

6 - ACTIFS INCORPORELS

	2019			2018
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Développement informatique et logiciels mis au point par l'Université	11 853 738	5 241 117	6 612 621	5 751 147
Logiciels	795 737	446 876	348 861	346 084
Droit d'utilisation du réseau de télécommunications	894 737	837 719	57 018	109 649
	<u>13 544 212</u>	<u>6 525 712</u>	<u>7 018 500</u>	<u>6 206 880</u>

Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2019

7 - EMPRUNTS BANCAIRES ET AUTRES EMPRUNTS À COURT TERME

Au 30 avril 2019, un prêt à terme émis le 24 avril 2019 et venant à échéance le 1^{er} mai 2019 à l'intérieur de facilités de crédit, au taux réel fixe de 2,1 %, s'élève à 22 999 900 \$. Le taux préférentiel moyen pour l'exercice financier a été de 3,78 % (3,13% au 30 avril 2018). Cependant, l'Université diminue son coût d'emprunt en empruntant à taux fixe pour un terme déterminé de moins de 360 jours et, ainsi, le taux fixe réel moyen sur les prêts à terme a été de 1,97 % (1,3 % au 30 avril 2018). Au 30 avril 2019, le taux préférentiel est de 3,95 % (3,45 % au 30 avril 2018).

Le MEES a autorisé l'Université, aux fins de financement de ses opérations de fonctionnement et d'immobilisations, à conclure des emprunts temporaires d'une somme maximale de 113 000 000 \$ jusqu'au 31 mai 2019 (120 000 000 \$ au 30 avril 2018).

L'Université dispose de deux facilités de crédit bancaire auprès d'institutions financières. En tout temps, les facilités bancaires utilisées ne peuvent excéder le montant total autorisé par le MEES.

8 - CRÉDITEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

				2019	2018
	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobili- sations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	15 150 029	2 071 864	7 388 194	24 610 087	21 310 983
Salaires et charges sociales à payer	23 094 020	1 759 628		24 853 648	21 838 332
Vacances et congés de maladie à payer	10 429 024	102 592		10 531 616	10 585 018
Sommes à payer au MEES (a)	22 128 807			22 128 807	9 741 900
Intérêts courus sur la dette à long terme			2 393 573	2 393 573	2 396 240
Retenues sur contrats			3 962 660	3 962 660	2 280 819
Autres	3 001 847	124 340		3 126 187	2 643 360
	73 803 727	4 058 424	13 744 427	91 606 578	70 796 652

(a) Les sommes à payer au MEES correspondent notamment aux montants liés aux ajustements de la clientèle. Au 30 avril 2019, la somme réelle attribuable aux subventions pour les variations de la clientèle est inférieure au montant versé par le MEES à cette fin et, par conséquent, ces sommes excédentaires doivent être remboursées. Dans le cas contraire, un montant serait présenté dans les débiteurs et autres sommes à recevoir.

Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2019

9 - PRODUITS REPORTÉS

Le solde des produits reportés au 30 avril 2019 comprend notamment un montant de 3 279 800 \$ de subventions prévues initialement pour l'exercice se terminant le 30 avril 2020. Ces subventions ont été versées en avril 2019.

10 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés du fonds avec restrictions représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées principalement à la recherche. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Solde au début	32 934 012	31 290 669
Apports de l'exercice	75 193 365	63 283 509
Montants constatés à titre de produits	<u>(67 457 127)</u>	<u>(61 640 166)</u>
Solde à la fin	<u>40 670 250</u>	<u>32 934 012</u>

Les apports reportés du fonds avec restrictions proviennent des sources suivantes :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
MEES et organismes affiliés	14 297 707	11 020 383
Gouvernement du Canada	21 018 682	16 786 328
Autres	<u>5 353 861</u>	<u>5 127 301</u>
	<u>40 670 250</u>	<u>32 934 012</u>

11 - DETTE À LONG TERME

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	<u>Court terme</u>	<u>Total</u>
	\$	\$
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition, 7,4 %, remboursable par versements mensuels de 19 349 \$, capital et intérêts, échéant en janvier 2020	134 530	353 155
Emprunt bancaire, 2,59 % semi-annuel, remboursable par versements mensuels de 152 713 \$, capital et intérêts, échéant en juin 2022	1 708 407	7 230 084
Emprunt auprès de l'Université de Sherbrooke, 3,5 %, remboursable par versements mensuels de 13 160 \$, capital et intérêts, échéant en août 2022	153 783	681 554
Emprunt bancaire, 4,86 %, remboursable par versements mensuels de 23 250 \$ en capital seulement, échéant en février 2026	279 000	2 185 500

Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2019

11 - DETTE À LONG TERME (suite)

	2019		2018
	Court terme	Total	Total
	\$	\$	\$
Débetures non garanties de premier rang, série « A », déduction faite des frais d'émission non amortis de 3 062 684 \$ (3 186 847 \$ au 30 avril 2018), d'une valeur nominale à l'échéance de 150 000 000 \$, taux annuel de 5,86 %, échéant en 2044, intérêts payables semestriellement (a)		<u>146 937 316</u>	<u>146 813 153</u>
		<u>155 076 398</u>	<u>157 263 446</u>
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an	<u>2 275 720</u>	<u>2 275 720</u>	<u>2 311 219</u>
		<u>152 800 678</u>	<u>154 952 227</u>

(a) Le remboursement de ces débetures sera effectué à même le placement du fonds des immobilisations (voir note 4). Dans l'éventualité où la valeur du placement sera moindre que la somme nécessaire au remboursement de la dette, le gouvernement du Québec est autorisé à octroyer une subvention pour compenser le manque à gagner.

Le gouvernement du Québec est également autorisé à récupérer de l'Université, en 2044, le surplus dont elle bénéficierait si le placement devait générer plus que les 150 000 000 \$ attendus. En vertu de décrets de 2009 et de 2012, le gouvernement prend à sa charge une portion des intérêts annuels, soit 6 626 429 \$.

Les versements sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2020	2 275 712
2021	2 191 116
2022	2 242 399
2023	639 347
2024	279 000

Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2019

12 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AUX ACTIFS INCORPORELS

Les apports reportés afférents aux immobilisations comprennent le solde non amorti d'apports reçus sous forme d'immobilisations ou d'apports grevés d'affectations d'origine externe destinés à l'acquisition d'immobilisations. Ces apports reportés ont varié comme suit au cours de l'exercice terminé le 30 avril 2019 :

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début	336 375 199	337 538 471
Apports de l'exercice	16 991 431	17 418 296
Montants constatés à titre de produits	<u>(19 031 439)</u>	<u>(18 581 568)</u>
Solde à la fin	<u>334 335 191</u>	<u>336 375 199</u>

Les apports reportés afférents aux immobilisations proviennent des sources suivantes :

	2019	2018
	\$	\$
MEES et organismes affiliés	318 862 887	319 421 277
Gouvernement du Canada	12 830 040	13 866 991
Autres	<u>2 642 264</u>	<u>3 086 931</u>
Solde à la fin	<u>334 335 191</u>	<u>336 375 199</u>

13 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes à cotisations définies

Les charges de l'exercice relativement au RRCCUQ et à l'IATSE sont respectivement de 2 308 536 \$ (2 289 757 \$ au 30 avril 2018) et de 15 693 \$ (10 747 \$ au 30 avril 2018).

Régime interentreprises à prestations définies

Le nombre de participants au RRUQ pour l'ensemble des établissements est de 8 781 (8 635 au 30 avril 2018), dont 3 122 (3 078 au 30 avril 2018) pour l'Université. La charge de l'exercice relativement au RRUQ est de 25 871 365 \$ (24 593 591 \$ au 30 avril 2018). Les états financiers du RRUQ sont disponibles sur le site Web du Régime de retraite de l'Université du Québec.

Régimes à prestations définies

L'Université offre à ses employés admissibles un régime de retraite, soit le PSR, ainsi que des avantages complémentaires de retraite, soit le Régime collectif, et des avantages postérieurs à l'emploi, soit le Régime de prestations de départ, tous des régimes à prestations définies.

L'évaluation actuarielle la plus récente du PSR a été effectuée en date du 31 décembre 2016, et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 décembre 2019.

L'évaluation actuarielle la plus récente des autres régimes a été effectuée en date du 31 mars 2017.

Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2019

13 - AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

L'obligation et le passif au titre des prestations définies, qui représentent le même montant en raison de l'absence d'actif détenu en fiducie, s'établissent comme suit pour chacun des régimes à prestations définies offerts par l'Université :

	2019	2018
	\$	\$
PSR	3 205 000	3 128 000
Régime collectif	16 025 000	17 105 000
Régime de prestations de départ	77 868 000	74 152 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs	<u>97 098 000</u>	<u>94 385 000</u>

Les prestations versées par l'Université aux participants aux régimes à prestations définies au cours de l'exercice totalisent 7 770 000 \$ (9 342 000 \$ en 2018).

14 - AFFECTATIONS GREVANT LES SOLDES DE FONDS

Les affectations d'origine interne sont destinées aux fins suivantes :

	2019	2018
	\$	\$
Acquisitions d'immobilisations	46 913 230	53 572 540
Colloques, aide aux chercheurs et transfert de coûts indirects	32 202 546	38 986 539
	<u>79 115 776</u>	<u>92 559 079</u>

De plus, des ressources non grevées d'affectations de 15 727 112 \$ (17 743 639 \$ au 30 avril 2018) et de 2 139 389 \$ (1 466 567 \$ au 30 avril 2018) ont été transférées respectivement du fonds de fonctionnement et du fonds avec restrictions au fonds des immobilisations afin de financer les sorties nettes de fonds relatives aux immobilisations, aux remboursements d'emprunts à long terme et aux versements des intérêts sur la dette à long terme.

15 - FRAIS D'INTÉRÊTS ET AUTRES FRAIS FINANCIERS

	2019	2018
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme et autres frais financiers (a)	9 303 861	9 375 952
Intérêts sur les emprunts bancaires	841 343	543 857
	<u>10 145 204</u>	<u>9 919 809</u>

(a) Les frais d'intérêts sur la dette à long terme incluent 124 162 \$ (124 162 \$ au 30 avril 2018) résultant de l'amortissement des frais d'émission des débetures.

Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2019

16 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Université détient un intérêt économique dans la Fondation de l'Université du Québec à Montréal (ci-après « la Fondation »), puisque la Fondation recueille auprès du public des dons destinés à être remis à l'Université.

La Fondation, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif de favoriser le développement et l'avancement de l'enseignement et de la recherche à l'Université du Québec à Montréal. La Fondation est considérée comme un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Au cours de l'exercice terminé le 30 avril 2019, l'Université a conclu les opérations suivantes avec la Fondation :

	2019		2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
	\$	\$	\$	\$
Fonds de fonctionnement				
Entreprises auxiliaires				
Loyer des stationnements	1 798 664	—	1 967 402	—
Gestion des stationnements	797 864	—	748 788	—
Charges (apports en nature sous forme de services)	—	—	—	12 244
Charges	—	1 452 601	—	1 418 650
Fonds avec restrictions				
Produits	6 071 093	—	4 780 481	—

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange.

En vertu d'un contrat de location, l'Université loue à la Fondation les stationnements situés sur le campus de l'Université. La Fondation confie par contrat la gestion des stationnements à l'Université. En vertu de ces deux contrats, l'Université facture un loyer et des honoraires de gestion à la Fondation et lui remet annuellement un montant établi à la suite de l'application des modalités prévues aux contrats.

Les contrats de location et de gestion sont renouvelables annuellement et peuvent être résiliés avec un avis d'au moins 90 jours avant la date d'expiration du renouvellement des contrats.

Pour l'exercice terminé le 30 avril 2019, le solde à payer à la Fondation a été établi à 1 226 \$ (1 555 \$ au 30 avril 2018).

L'Université est apparentée à tous les autres établissements du réseau de l'Université du Québec, à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publics contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'Université n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2019

17 - ENGAGEMENTS ET CONTRATS

L'Université s'est engagée, en vertu de contrats échéant entre mai 2019 et juin 2029, pour des achats de biens et de services conclus avec ses fournisseurs et à verser des sommes dont le total est estimé à 63 000 000 \$. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2020	39 285 900
2021	16 672 200
2022	3 513 800
2023	1 993 600
2024	550 300

L'Université s'est engagée, en vertu de contrats de location à long terme dont l'échéance varie entre juin 2019 et novembre 2038, à verser une somme de 12 927 076 \$ (5 678 012 \$ au 30 avril 2018), lesquels contiennent des clauses d'ajustement pour les taxes et les services liés à la location des bâtiments. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2020	1 845 768
2021	1 941 004
2022	1 758 111
2023	1 383 515
2024	1 287 179

L'Université s'est engagée, en vertu d'une entente d'usufruit échéant en décembre 2029, à verser une somme de 5 095 549 \$ (5 512 589 \$ au 30 avril 2018), laquelle contient des clauses d'ajustement pour les taxes et les services liés à l'utilisation de bâtiments. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

	\$
2020	430 956
2021	458 760
2022	458 760
2023	458 760
2024	458 760

De plus, l'Université s'est engagée auprès du personnel enseignant au titre des crédits d'enseignement en réserve, conformément à la convention collective intervenue entre l'Université et le Syndicat des professeurs de l'Université du Québec à Montréal, pour un total de 4 231 crédits (3 881 crédits au 30 avril 2018). Ces engagements sont non monnayables et doivent être compensés selon les modalités décrites à la convention collective.

Université du Québec à Montréal

Notes complémentaires

au 30 avril 2019

18 - GARANTIES

En vertu d'une résolution du conseil d'administration, l'Université s'est portée garante, au bénéfice de la Fondation, du solde du fonds général de la Fondation si celui-ci devient négatif, et ce, jusqu'à concurrence de ce solde, mais pour un montant n'excédant pas 1 000 000 \$. Cette garantie n'est assortie d'aucune date d'échéance prédéterminée.

19 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'Université est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés au bilan. L'Université a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les débiteurs et autres sommes à recevoir, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Université.

Dans les débiteurs et autres sommes à recevoir, la portion relative aux subventions à recevoir est considérée comme négligeable, puisque cette dernière concerne des sommes à recevoir des gouvernements.

Risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Les placements et la dette à long terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'Université au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt. Le risque lié à la dette à long terme est compensé par le fait qu'une portion des intérêts est subventionnée par le gouvernement du Québec.

Les emprunts bancaires portent intérêt à taux variable et exposent l'Université au risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Université est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Université est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés au bilan.